



Conférence Nationale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée

Communiqué de presse

La Conférence Nationale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée (CNPCMEHP), est agacée de constater une fois de plus la différence de traitement entre les CME du privé et celles du public.

La reconnaissance financière du travail du président des CME du public est arrêtée, alors que malgré les promesses de la DGOS et nos nombreuses réclamations, absolument rien n'est prévu pour les Conférences Médicales d'Etablissement.

L'organisation des soins voulue par la loi HPST confie à la CME et à son Président, souvent un médecin libéral, un nombre de tâches grandissant, qu'il n'est plus possible d'assumer bénévolement, et sans aucune reconnaissance. Ces tâches sont accomplies en plus de sa propre activité.

La CNPCMEHP rappelle qu'une étude réalisée par l'URML Rhône –Alpes a évalué il y a plus de cinq ans à 129H annuelles le temps bénévole consacré par un président de CME à l'exercice de sa fonction. Cela équivaut à 3 semaines et demi de travail (au sens légal), effectué en plus de son activité médicale.

La CNPCMEHP n'accepte pas cette discrimination inacceptable et injustifiée, et demande au Ministère de la santé et à son administration que l'équité soit établie au plus vite.

Contacts :

Dr Jean Luc Baron
Président de la CNPCMEHP
0680578466